




COMMUNIQUE DU CLASCHES DU 4 MAI 2026

VSS DANS L'ESR : LE CLASCHES À BOUT DE SOUFFLE FACE AUX DÉFAILLANCES INSTITUTIONNELLES

 Le CLASCHES, collectif anti-sexiste de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur, est un collectif féministe militant indépendant, dont l'action se déploie à travers différentes activités, dont la création d'outils de sensibilisation et d'information (guides et affiches notamment), de formations destinées à toute la communauté de l'ESR, de plaidoyer politique, et enfin l'accompagnement de victimes de VSS (étudiant·es, doctorant·es et personnels).

En cette fin d'année universitaire, le collectif a senti le besoin de faire un bilan de ses activités, et de tirer les conclusions d'une situation intenable au sein de l'ESR.

Notre constat est sans appel : le CLASCHES est un collectif en burn-out militant. Malgré un renouvellement important de ses forces et l'enthousiasme de ses membres, nous ne sommes plus aujourd'hui capables de faire face à l'afflux des demandes d'accompagnement qui arrivent chaque semaine.

Il convient de rappeler que le CLASCHES est une association entièrement composée de bénévoles, membres de l'ESR. Les membres du collectif sont majoritairement des femmes, ultra-majoritairement doctorantes ou précaires de l'ESR. Le temps dédié à l'associatif est donc nécessairement du temps prélevé sur le travail de recherche et d'enseignement, ou sur le temps de repos des militantes.

Or nous arrivons collectivement à un point de rupture : nous pouvons recevoir jusqu'à 7 demandes de contact par semaine. Si toutes les demandes ne mènent pas à un suivi de long terme, elles exigent un investissement de notre part pour recevoir la parole des victimes et les écouter au mieux ; un investissement que la charge de travail ne nous permet pas aujourd'hui de mener à bien.

Cette situation, si elle témoigne peut-être d'une meilleure prise de conscience des VSS dans l'ESR de la part des victimes et témoins, est également causée par une défaillance institutionnelle à tous les niveaux : des établissements au ministère en passant par les rectorats.

Les établissements ne se donnent pas les moyens de répondre rapidement et efficacement aux situations de VSS. Leurs personnels sont insuffisamment formés pour reconnaître et orienter les victimes vers les dispositifs appropriés. La prise en charge de la

lutte contre les VSS, et notamment de l'accueil et de l'accompagnement des victimes est largement confiée à des cellules de veille ou missions égalité, souvent inefficaces ou débordées, faute de moyens suffisants. Ainsi, dans de nombreux établissements, une seule personne, souvent en contrat précaire, est responsable du traitement des signalements dans des structures comptant des milliers d'étudiant·es et de personnels.

De surcroît, lorsque les signalements aboutissent à une procédure disciplinaire, le CLASCHEs constate que les élu·es siégeant dans ces sections restent insuffisamment formé·es à la prise en charge de ces violences : les décisions rendues témoignent ainsi d'une grande ignorance des textes juridiques, de préjugés tenaces sur la manière dont une « bonne » victime devrait se comporter, ainsi que d'une attention aussi marquée que déplacée aux potentielles conséquences des sanctions sur le parcours académique et professionnel des mis en cause. Cette attention contraste avec la faible prise en compte des conséquences pourtant avérées des violences sur la santé mentale et la carrière des victimes.

Ces défaillances au niveau des établissements s'expliquent en partie par l'insuffisance des moyens alloués à la lutte contre les violences sexuelles par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans un contexte d'austérité budgétaire qui affecte l'ensemble des services publics. De ce fait, les établissements se voient chargés de nouvelles missions, telles que la mise en place de dispositifs de signalement pour les VSS ou la sensibilisation et la formation de leurs personnels et étudiant·es, sans augmentation de leur dotation leur permettant de les mettre en œuvre correctement.

Un dispositif officiel de signalement, la CNAÉ, a été mis en place par le ministère pour les étudiant·es, mais il reste insuffisamment connu. Le CLASCHEs, collectif militant bénévole, est donc encore saisi en première intention par des étudiant·es qui auraient pourtant dû pouvoir s'informer sur les recours possibles auprès des professionnel·les spécialisé·es au sein de leur établissement ou de la CNAÉ, dont elles apprennent bien souvent l'existence lors de leurs échanges avec le CLASCHEs.

Ceci n'est pas un communiqué de renonciation, mais un communiqué d'alerte. Si le CLASCHEs peut intervenir pour soutenir et accompagner les victimes de VSS confrontées à des défaillances institutionnelles dans le traitement de leur situation, il n'a pas les moyens militants nécessaires pour assurer, en première intention, l'information et l'orientation de personnes concernées. Cette mission relève des dispositifs d'écoute et de signalement au sein des établissements comme à l'échelle nationale *via* la CNAÉ. Il est donc indispensable de donner à ces dispositifs les moyens d'assurer pleinement leurs missions, en leur allouant des ressources humaines et financières à la hauteur des enjeux.

Le CLASCHEs ne peut pallier les défaillances des établissements, le manque de volontarisme politique du ministère et les insuffisances budgétaires de l'État : ceux-ci doivent assumer pleinement leurs responsabilités en matière de lutte contre les VSS !

clasches.fr // clasches@proton.me